

1929

Congés mobiles pour les écoliers.

A l'origine, les vacances rimaient avec les principales manifestations religieuses du catholicisme, à l'exception des grandes vacances qui étaient liées aux activités rurales. Très longtemps, les vacances de l'école élémentaire ne sont pas pilotées au niveau de l'Etat. Si la durée des congés d'été (six puis huit semaines) est la même partout en France, chaque préfet décide du moment où les vacances commencent et finissent. Il faut attendre 1939 et l'action du ministre du Front Populaire, Jean Ley pour que le calendrier de l'élémentaire soit uniformisé partout en France, et calqué sur celui du secondaire.

Jusqu'en 1990, existait la « journée du maire », une journée de congé supplémentaire, dont la date était fixée par la commune, par le recteur d'académie, à la demande du maire de la commune. A Erondelle, traditionnellement il était fixé le lundi de la fête. Apparemment, en 1927, le nombre de jours de congés mobiles était plus important.

Les jours de congés mobiles sont proposés pour 1929-1930 à Erondelle comme suit.

Samedi 2 Novembre après-midi.

30 et 31 décembre 1929 (lundi et mardi)

Mardi-gras après-midi (14 mars 1930)

10 et 11 juin 1930 (mardi et mercredi de Pentecôte)

16 juin 1930, lundi de la fête locale.

Fait & délibéré en séance les jours, mois & années dessus.